

Règlement particulier Tournoi du CPS10

Article 1 : Généralités

1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **24.LIFB.75/TI.F./XXX**. Il se déroule les **19 et 20 octobre 2024**, au Centre Sportif Alexandre Lippmann, situé au 36 rue Mstislav Rostropovitch 75017 PARIS, sur 7 terrains.

1.2 Le tournoi se déroulera selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD), les dispositions particulières de la LIFB et du règlement ci-après.

1.3 Tout·e participant·e doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence.

1.4 Le juge arbitre de la compétition est : Laurent SIMON. Ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout·e joueur·se qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

1.5 La GEO principale de la compétition est Lucie BELKA. La GEO principale sera assistée de Martial LEGUIS et Inphon INXISIENGMAÏ.

Article 2 : Séries et Tableaux

2.1 Le Tournoi du CPS10 est un tournoi national ouvert aux joueurs et joueuses des catégories « minime » à « vétéran » avec des classements **R4 à NC**.

2.2 Les tableaux seront découpés en 4 séries.

- P10-NC
- D8-D9
- R6-D7
- R4-R5

Les joueurs et joueuses peuvent s'inscrire dans les deux tableaux, et se surclasser dans la série supérieure à leur classement à condition que l'un des deux joueurs·ses formant la paire ait le classement requis et respectera un écart de maximum 16 fois entre le meilleur et le moins bon CPPH du tableau.

Remarque : Afin de respecter ce dernier point, il est conseillé de former des paires avec un écart de classement le plus faible possible entre les deux joueurs.

2.3 Séniors : Les tableaux de Double Homme, Double Dames se dérouleront intégralement le samedi. Les tableaux de Doubles Mixtes se dérouleront intégralement le dimanche.

2.4 Le tournoi se déroulera selon une phase de poules suivi d'une phase d'élimination directe. En cas de forte affluence dans une série, l'organisation essaiera de faire des tableaux homogènes et pourra de ce fait subdiviser une série en deux (A et B). Possibilité d'une poule unique si la série est composée de 4 ou 5 joueurs / paires.

2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination. En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

Article 3 : Inscriptions

3.1 La date limite d'inscription est fixée au **19 septembre 2024**, date à laquelle la cote d'un·e joueur·euse sera utilisée pour la répartition dans les tableaux. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser certaines inscriptions sur avis motivé. Le tirage au sort aura lieu le **03 octobre 2024**. Une mise à jour des cotes sera effectuée à cette date pour l'attribution des têtes de séries, le calcul des points (valeur du tableau), mais cette mise à jour n'impactera pas la répartition dans les tableaux (sauf exception décidée par le juge arbitre afin de respecter la règle des 16 fois le CPPH).

3.2 Les inscriptions se feront exclusivement sur le site <https://www.badnet.org> ou via l'application Ebad.

3.3 Le format « Standard » s'appliquera : en cas de surnombre, les inscriptions acquittées intégralement des droits d'engagement, seront prises en compte selon l'ordre d'arrivée des paiements. La confirmation des tableaux sera publiée la semaine suivant la clôture des inscriptions.

3.4 Le montant du droit d'engagement est de 15 € pour 1 tableau, 19€ pour 2 tableaux. Ils sont à régler : Soit via le site Badnet soit via l'application Ebad (frais bancaires de 3,9% à la charge du joueur ou de la joueuse)

3.5 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 21h30 et/ou le dimanche de 08h00 à 19h00.

3.6 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'erreurs d'inscriptions, seront supportées par le ou la joueur·se ou son club en cause.

Article 4 : Forfaits

4.1 Tout·e joueur·se s'inscrivant à ce tournoi doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Tout·e joueur·se suspendu·e qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le ou la joueur·se ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.

4.2 Tout·e joueur·se devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.

- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le ou la joueur·se est remboursé·e des frais d'inscription
- Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le ou la joueur·se doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

4.3 Lorsque l'un des joueurs·ses d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le ou la joueur·se peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un· joueur·se pour compléter la paire.

Article 5 : Déroulement

5.1 Les convocations seront disponibles sur BADNET après tirage au sort et envoyées par courriel à l'adresse de contact lors de l'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée ou en ligne.

5.2 Tout·e joueur·se doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le ou la joueur·se doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré·e forfait lors de son premier match.

5.3 Tout·e joueur·se souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré·e forfait à l'appel de son match.

5.4 Tout·e joueur·se en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments ou le port d'une tenue particulière devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi. Tout·e joueur·se en arrêt pour des raisons médicales ne peut pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.

5.5 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.6 Les volants officiels de la compétition sont les RSL TOURNEY 3. Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal entre les deux joueurs / paires.

5.7 Un échéancier du tournoi sera affiché dans la salle. Les matches pourront être appelés jusqu'à une heure avant l'horaire affiché dans cet échéancier. L'horaire de convocation pourra être jusqu'à une heure quinze avant l'heure de match. Tout retard une heure avant l'horaire indiqué sur l'échéancier pourra être considéré comme forfait volontaire.

5.8 Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales.

5.9 L'ensemble des matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points. Le temps minimum de repos entre deux matches sera de **20 minutes** entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.10 Les consignes (let, faute) liées à l'infrastructure seront données par le Juge Arbitre en début de journée.

5.11 Seul·es ont accès au plateau de jeu les joueurs·euses appelé·es à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels, les membres du comité d'organisation, le personnel médical et les photographes autorisé·es par le juge arbitre.

5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre sur les lieux du tournoi. Les mineur·es restent sous l'entière responsabilité de son représentant légal. Le comité d'organisation ne pourra être tenu pour responsable en cas d'incident ou accident impliquant un·e mineur·e.

5.13 La participation à ce tournoi requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.14 Les participant·es autorisent le CPS 10 à prendre des photos et vidéos dans le cadre du tournoi, et à les utiliser et diffuser sur tous supports de communication quels qu'ils soient, pour la promotion du badminton, du CPS 10 et du tournoi. Tout·e participant·e s'y opposant doit se faire connaître auprès de la table de marque dès son arrivée.